

# Abrogeons le projet de loi 23

On estime que les profondes réformes législatives du gouvernement de Doug Ford causeront une perte de revenus de 1 milliard de dollars pour les municipalités – et, ultimement, une réduction de services et des suppressions de postes.

## Les coupures dans les revenus municipaux entraîneront des pertes d'emplois pour les membres du SCFP

Le nouveau projet de loi 23 (*Loi visant à accélérer la construction de plus de logements*) entraînera un déficit annuel projeté d'environ 1 milliard de dollars pour les municipalités par l'entremise d'un transfert efficace de la richesse des municipalités aux promoteurs.

Le projet de loi exempte et réduit les frais des promoteurs qu'utilisent les municipalités pour financer l'infrastructure liée au logement, y compris les routes, les parcs et les égouts, ainsi que d'autres programmes essentiels, comme les garderies, les bibliothèques, les services d'urgence et la santé publique.

Si ce projet de loi n'est pas abrogé, les municipalités devront faire des choix difficiles. Parce qu'elles dépendent principalement des impôts fonciers pour leurs revenus, les municipalités doivent augmenter les taux et/ou couper dans les programmes offerts par les membres du SCFP.

Par exemple, la Ville de Markham prévoit devoir **augmenter les impôts fonciers de 50 à 80 %** uniquement pour pouvoir maintenir les services actuels. Mais nous savons que c'est impossible.

Si ce projet de loi demeure, les conseils municipaux couperont dans les programmes ou les privatiseront. Aucun de ces dénouements n'est acceptable. En tant que travailleurs municipaux du SCFP, nous devons lutter contre ce projet de loi pour les services offerts dans nos collectivités et pour nos propres emplois.

## PERTE DE REVENUS MUNICIPAUX ANNUELS ESTIMÉE



De 560 millions à 1 milliard de dollars partout en Ontario



230 millions de dollars à Toronto



60 millions de dollars à Ottawa



4 millions de dollars à Kitchener

Les frais d'aménagement sont fondés sur la philosophie qu'il faut viser « l'autofinancement de la croissance ». Cela signifie que les promoteurs plutôt que les contribuables actuels assument le coût de l'infrastructure municipale nécessaire pour soutenir le développement de nouvelles maisons et d'autres services.

# Le projet de loi 23 (*Loi visant à accélérer la construction de plus de logements*) aggravera la crise du logement

Le plan du gouvernement provincial enrichira les promoteurs tout en rendant les logements abordables inaccessibles pour la plupart des gens

## La politique en matière de logement doit être axée sur les gens – non pas sur les promoteurs

Le gouvernement de Doug Ford affirme que le projet de loi 23 est essentiel pour augmenter le nombre de logements abordables.

Mais le projet de loi, qui récompense les promoteurs pour avoir créé des « logements abordables », **redéfinit l'accessibilité comme étant 80 % de la valeur marchande moyenne.**

En raison de la hausse rapide de la valeur des propriétés et des loyers au cours des dix dernières années, c'est inaccessible pour la plupart des gens.

Une meilleure définition et une définition largement acceptée de logement abordable dicte qu'un ménage ne devrait pas dépenser plus de 30 pour cent de ses revenus avant impôts en loyer/hypothèque.

Et contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, simplement augmenter l'offre ne réduira pas les prix.

Les promoteurs (dont bon nombre sont de généreux donateurs du Parti conservateur de l'Ontario) construiront principalement des maisons haut de gamme et luxueuses qui les aident à maximiser leurs profits.

## Accessible à qui?

Prix moyen des maisons en Ontario :  
**900 000 \$**

Prix d'une « maison abordable »  
fondé sur 80 % de la valeur  
marchande : **720 000 \$**

## Éliminer les protections du logement pour les plus vulnérables

- Le projet de loi 23 interdit aux municipalités d'exiger que les promoteurs construisent davantage de maisons abordables. La nouvelle loi force les municipalités à établir du zonage d'inclusion (ou unités abordables) obligatoire dans un développement à un maximum de 5 % pour 25 ans (la plupart des défenseurs du droit au logement affirment que cela devrait être au moins 25 % et jusqu'à 99 ans ou de façon permanente).
- Le projet de loi 23 élimine l'obligation actuelle de remplacer les logements au même loyer lorsqu'on propose la démolition ou la transformation dans le cadre d'un nouveau développement. Cela fera en sorte que les locataires seront confrontés à la déliquescence et l'itinérance.
- Le projet de loi 23 élimine l'utilisation de frais d'aménagement pour **construire des logements sociaux et des refuges pour les personnes les plus vulnérables.**

# L'attaque du gouvernement de Doug Ford contre la démocratie locale, notre environnement et nos collectivités

## L'élargissement des pouvoirs des « maires forts »

En septembre, le gouvernement de Doug Ford a accordé des pouvoirs extraordinaires aux maires de Toronto et d'Ottawa, leur permettant d'annuler les décisions prises par les conseils municipaux si elles allaient à l'encontre des « priorités provinciales ».

Des maires forts peuvent obliger des changements aux règlements, déposer des budgets et imposer tout autre règlement provincial avec le **soutien d'à peine un tiers de leur conseil municipal**.

L'attaque contre la démocratie locale est maintenant élargie en accordant les pouvoirs des maires forts aux municipalités de Niagara, Durham, Peel, York et Waterloo par l'entremise du projet de loi 39.

Le gouvernement provincial accorde également au ministre des Affaires municipales et du Logement le pouvoir antidémocratique de nommer les présidents des conseils régionaux de Peel, York et Niagara.

Ces pouvoirs seront utilisés afin de faire avancer le programme du gouvernement conservateur de l'Ontario, qui est lié aux intérêts des promoteurs, des spéculateurs fonciers et autres profiteurs.

« Nous ne laisserons pas le gouvernement de Doug Ford bafouer nos droits démocratiques par souci de profits des entreprises. Nous défendrons les services publics et la démocratie locale qui sert les intérêts de nombreuses personnes plutôt que ceux de quelques-unes. »

**Dave Petten, président du CCEMO du SCFP**

## Lois récentes qui ont une incidence sur les municipalités

Projet de loi 3 : *Loi pour des maires forts* (adoptée en septembre)

Projet de loi 23 : *Loi visant à accélérer la construction de plus de logements* (adoptée en novembre)

Projet de loi 39 : *Loi visant à améliorer la gouvernance municipale* (adoptée en décembre)

## Porter préjudice à l'environnement

Le projet de loi 23 ouvre la précieuse ceinture de verdure de l'Ontario aux promoteurs tout en retirant les pouvoirs des offices de protection de la nature.

Les protections accordées à la ceinture de verdure protègent nos terres cultivables, forêts, rivières, lacs et milieux humides. La protection de cet espace est essentielle pour avoir un air pur, une eau propre et une agriculture locale, ainsi que pour la préservation de notre patrimoine naturel.

Malgré la disponibilité de 88 000 acres pour la création de logements dans la région du Grand Toronto et Hamilton (RGTH), le projet de loi 23 ouvre 7 300 acres de la ceinture de verdure à la création de logements.

Afin de trouver un sens à cette absurdité, une enquête du *Toronto Star* montre que les promoteurs qui ont acheté des terrains sur la ceinture de verdure ont également fait des **contributions politiques au Parti conservateur de l'Ontario**.

Il y a également des questions à savoir pourquoi les promoteurs ont acheté des terrains sur la ceinture de verdure bien avant que le projet de loi 23 ne soit déposé, alors qu'un promoteur a même acheté des terrains il y a aussi longtemps qu'en mai 2021.

# Lutter pour des services municipaux forts

Les municipalités sont déjà confrontées à des contraintes budgétaires en raison des conséquences de la pandémie, ainsi que du sous-financement chronique et du transfert des coûts par le gouvernement provincial.

Aux quatre coins de l'Ontario, les principales sources de revenus pour les municipalités sont les impôts fonciers (40 % du budget) et les transferts du gouvernement provincial (18 %).

Au lieu d'augmenter les transferts provinciaux pour financer divers services, la province prive les municipalités d'un flux de financement important.

Cela aggravera l'offre de services et les conditions de travail des employés municipaux, dont bon nombre sont déjà aux prises avec des difficultés en raison du manque de personnel, des salaires stagnants, ainsi que des problèmes grandissants en matière de recrutement et de conservation du personnel.

Le Comité de coordination des employés municipaux de l'Ontario (CCEMO) du SCFP organise une campagne de riposte contre le projet de loi 23 et d'autres réformes préjudiciables pour les municipalités.

Veillez communiquer avec vos représentants au sein du CCEMO pour connaître les derniers développements et en savoir plus au sujet de la coordination des campagnes locales.

## Nos demandes

- **L'abrogation du projet de loi 23**
- **La création d'un nouveau plan en matière de logement établi sur le principe que *le logement est un droit de la personne* et que des logements réellement abordables devraient être **accessibles à tous****
- **L'amélioration du financement pour les municipalités afin de permettre l'offre de services publics forts qui améliorent la qualité de vie**

Dave Petten, président

Chris Stephen, vice-président et représentant de la Région 7

Natalie Popovic, secrétaire-archiviste et représentante de la Région 10

Ann Jenkins, conseillère en santé et sécurité

Deryk Fournier, représentant de la Région 1

Marty Laroque, représentant de la Région 2

Caleb Roach, représentant de la Région 3

Liz Stewart Shaver, représentante de la Région 4

Krista Laing, représentante de la Région 5

Rob Kerfoot, représentant de la Région 6

Ruth Graves, représentante de la Région 8

Noelle Fletcher, représentante de la Région 9

Présidents des sous-comités

Niko Georgiadis, président du Comité des travailleurs ambulanciers de l'Ontario du SCFP – CACO

Mandy Bullard, présidente du Comité des travailleurs de bibliothèque